

Conseil Communal du 26 janvier 2021

Conseil communal: le compte rendu de la séance du 26 janvier

En début de séance, les conseillers prennent acte de la démission de trois des leurs. Les remplaçants prêtent serment, à l'écran. Il s'agit de Aurore Heuse (qui remplace Christine Van De Goor-Lejaer), pour le groupe Avenir; Florence Vancappellen (qui remplace Géraldine Pignon) et Stéphane Vanden Eede (qui remplace Raphaëlle Buxant), pour le groupe Kayoux.

Zone 30

Les conseillers approuvent, à l'unanimité, l'extension de la zone 30km/h dans les quartiers de La Croix, Tiernat, Blanc-Ry, Stimont et Bauloy.

Nicolas Van Der Maren interroge l'échevin de la Mobilité au sujet de la signalétique et d'une éventuelle période transitoire, avant la répression, pour permettre aux habitants de s'habituer à la nouvelle réglementation.

Stéphane Vanden Eede souhaite que d'autres rues, hors centre urbain, puissent également bénéficier de la limitation à 30km/h.

David da Câmara Gomes répond que la signalisation sera complétée par des bollards verts, bacs à fleurs... pour induire le comportement attendu dans le chef des automobilistes. Il y aura des campagnes de prévention, cela s'est déjà fait lors de la Semaine de la Mobilité. La zone 30 va continuer à s'étendre, pour couvrir toutes les zones qui sont en agglomération d'ici 2 ou 3 ans. Priorité est donnée aux voiries où le plus de population circule.

Renowatt

Une longue partie du Conseil concerne les travaux de rénovation énergétique prévus dans huit bâtiments communaux, dans le cadre du programme « Renowatt » (NDLR : lire notre article à ce sujet, en cliquant [ici](#)). L'échevin en charge de l'Energie Abdel Ben El Mostapha les détaille

avec beaucoup d'enthousiasme (investissements, économies attendues...), ce qui le verra qualifié de « showman » par Jacques Otlet.

L'échevine de l'Enseignement Annie-Galban-Leclef souligne un travail remarquable au profit des écoles de Blocry et de Limauges. La présidente du CPAS Marie-Pierre Lewalle remercie la Ville d'avoir intégré la Résidence du Moulin dans l'opération.

Dominique Bidoul (qui s'abstiendra) s'étonne de l'investissement trois fois plus élevé pour la rénovation de l'école de Blocry (3 millions) que pour le Centre culturel (739.000€), alors que les économies d'énergie seront beaucoup plus importantes au Centre culturel. Il souhaite connaître le temps de retour sur investissement, car ces travaux représentent un effort considérable de la part de la Ville (un peu plus de 5 millions dans le budget de la Ville et un peu plus de 500.000€ dans celui du CPAS, pour l'ensemble de la mandature 2018-2024).

L'échevin n'accepte pas le qualificatif de « showman » et suggère plutôt « coeurman », pour « un cœur qui parle afin de sensibiliser tout le monde à la problématique climatique ». Il reconnaît que l'investissement est lourd pour l'école de Blocry, mais le confort des élèves sera nettement amélioré grâce à une ventilation double flux qui, c'est vrai, demande de l'énergie. Une fois n'est pas coutume, le responsable du service Energie de la Ville apparaît à l'écran, pour rappeler que l'école de Blocry a plus de 40 ans, il est donc urgent d'y programmer de gros travaux de rénovation.

« D'après les calculs de l'échevin, il faudra plus de 60 ans pour récupérer l'investissement, ce qu'aucun entrepreneur n'accepterait de faire », signale Jacques Otlet, pour justifier son abstention.

« Il est difficile de calculer la rentabilité d'une école publique », répond le président du Conseil Cedric du Monceau.

Fêtes et manifestations

L'échevin des Fêtes Benoît Jacob annonce que la refonte complète du règlement relatif aux manifestations (prêt de matériel, prestations, subventionnement) est en cours. Les services étudient la possibilité de réduire le délai exigé entre la demande et la manifestation (40 jours

actuellement). En attendant, l'ancien règlement est reconduit pour un an.

Stéphane Vanden Eede informe que le délai est de 28 jours à la Province...

Unanimité.

Lean & Green

L'échevin de la Mobilité David da Câmara Gomes invite à adhérer au programme européen Lean & Green, qui propose un système de gestion environnementale dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports et des livraisons. Travailler sur le verdissement de nos flottes de véhicules complètera le programme Renowatt dans lequel nous nous sommes engagés pour la rénovation de nos bâtiments. Au bout du compte, il s'agit de répondre à notre engagement pris en 2016 en signant la Convention des Maires. Coût de l'opération : 8143€ pour l'affiliation, 3 audits et la TVA.

Stéphane Vanden Eede y voit un objectif honorable mais n'est pas convaincu par ce label principalement construit pour les entreprises. A priori, nos véhicules ne parcourent pas de longues distances et ne déchargent pas de grandes quantités de marchandises. Si intérêt il y a, il faudrait éventuellement se réunir à plusieurs communes. On pourrait plutôt profiter de l'expertise locale (UCLouvain).

Nancy Schroeders évoque deux maladies de la majorité : vouloir toujours être la ville pilote (et de ce fait, toujours essayer les plâtres des nouvelles initiatives), multiplier les effets d'annonce et de communication.

Jacques Otlet constate que le Collège a déjà commandé le travail, le 21 décembre. A quoi sert donc de solliciter l'avis du Conseil ? « Le fait que le bon de commande ait été signé avant le passage au Conseil est une entorse à la démocratie, je voterai contre », annonce Mia Dani.

Nadine Fraselle appuie la demande de l'échevin. Il s'agit d'un dossier complexe, un domaine pour lequel il y a beaucoup de jugements, d'a priori et de croyances, on a besoin de recourir à une expertise externe, crédible.

L'échevin défend son dossier en invoquant la réduction souhaitée des émissions, de 55% à l'horizon 2030 : « on ne peut plus perdre de temps ! ». Nous avons déjà des véhicules électriques, et bientôt des vélos cargo. Mais nous n'avons aucune expertise dans le domaine des camions et du matériel technique. Il confirme que notre Ville est « souvent une ville pilote, souvent on communique, souvent ça fait le buzz ». Entrant dans un système de management environnemental, il n'y aura pas d'autre solution que d'en faire le suivi. Quant au bon de commande, il a effectivement déjà été signé, pour profiter d'une queue de budget en 2020. Mais il ne sera pas envoyé si le Conseil en décide autrement.

7 votes contre, 3 abstentions, 21 pour.

Wallonie Cyclable

L'échevin de la Mobilité annonce la candidature de notre Ville au 2e Plan Wallonie Cyclable. Comme nous avons déjà été retenus lors du 1er Plan, il a fallu rentrer un dossier en béton, pour espérer être à nouveau sélectionnés. Seules 18 communes seront retenues, pour 10 lors de la première édition. A la clé, un Plan pouvant subventionner des travaux jusqu'à 2,8 millions d'euros, à charge pour la Ville d'en assumer 20% (240.000€).

Pour ne pas avoir l'impression de signer un chèque en blanc, plusieurs conseillers souhaitent connaître les projets repris dans le dossier. L'échevin en dira peu. Il annonce qu'ils seront définis dans un second temps si notre candidature est retenue, avec la Région et une Commission vélo. Celle-ci sera constituée de représentants d'associations, représentants du Conseil communal... « Il y a pas mal de champs d'actions possibles : continuer les zones 30, travailler autour des Points Mob, les axes vers Court-Saint-Etienne et Mont-Saint-Guibert, les liaisons à compléter vers Louvain-la-Neuve... »

Unanimité.

Proxibus

Unanimité également pour une convention entre la Ville et l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) pour la création d'un Proxibus communal reliant les quartiers de la Chapelle-aux-Sabots et de

Rofessart à la gare d'Ottignies via le dépose minute des Villas (athénée Paul Delvaux).

L'échevin de la Mobilité explique que ce projet profitera d'une enveloppe de 100.000€, un budget plus important que celui alloué précédemment au Proxibus 205, celui-ci ayant été interrompu en septembre (quand le TEC l'a remplacé par deux lignes fixes, qui relient Louvain-la-Neuve à Chastre et Mont-Saint-Guibert).

Tous les partis défendaient le projet d'une navette interquartiers, lors des dernières élections. Ce projet est donc accueilli avec enthousiasme.

David da Câmara Gomes précise toutefois que ce Proxibus ne fonctionnera qu'aux heures de pointe en semaine hors vacances scolaires, pour permettre le rabattement des élèves vers l'athénée et la gare. Il fonctionnera aussi le vendredi en matinée pour le rabattement vers le marché. Si le succès est au rendez-vous, on pourrait imaginer d'étendre le service, mais alors le coût serait beaucoup plus élevé.

Plutôt que des navettes interquartiers fixes, hors de prix, le Collège et le TEC étudient une solution alternative - un transport à la demande, sorte d'intermédiaire entre le bus et le taxi - dans le cadre de l'expérience Navajo, dès le début février à Louvain-la-Neuve.

SOL Athena Lauzelle

L'échevin de l'Urbanisme Yves Leroy explique pourquoi deux points doivent repasser au Conseil, au sujet de l'avant-projet de Schéma d'Orientation Local (SOL) « Athena Lauzelle ». La décision du Conseil du 22 septembre 2020 n'a pas été transmise formellement à l'auteur de projet (l'UCLouvain) par envoi recommandé avant l'expiration du délai de 60 jours à dater du dépôt du dossier, tel que fixé par le CoDT. La décision du Conseil est donc annulée.

Le projet de RIE (Rapport sur les Incidences Environnementales) doit donc repasser aussi, puisqu'il porte sur un acte qui n'existe plus (NDLR : le paragraphe précédent).

Depuis lors, la Ville a eu la confirmation de la Région qu'une partie de la zone (4ha, sur les 30ha) pouvait être soustraite du calcul sur les densités, ce qui permettrait une limitation à 1248 logements.

Les conseillers acceptent de reporter leurs votes de la fin 2020, pour que la procédure puisse se poursuivre. Ils votent à l'unanimité, cette fois, sur l'avant-projet de SOL.

Florence Vancappellen évoque le projet hôtelier au Château de Limelette et la nécessaire réflexion sur la protection du bois de Lauzelle, peut-être au travers d'un Plan de gestion qui réunirait les nouveau et ancien gardes forestiers. Le groupe Kayoux souhaite aussi que l'UCLouvain implique les habitants dans son projet.

S'agissant du bois, Hadelin de Beer de Laer rappelle que celui-ci est privé (propriété de l'UCLouvain) et que les Plans de gestion des bois sont une compétence régionale. Gare à l'ingérence.

La bourgmestre Julie Chantry insiste : le courrier de la Région nous autorise à retirer 4ha du calcul de la densité, mais il ne s'agit pas d'un acquis. C'est à l'auteur de projet et à l'auteur du RIE d'analyser cela.

L'échevin ajoute, au sujet des réflexions de Kayoux, que celles-ci ne peuvent prendre place dans le RIE. Mais la procédure sera encore longue, il y aura de nombreuses possibilités de s'exprimer.

Unanimité.

Motion SmartMove

Le Conseil se termine avec plusieurs points ajoutés par la minorité : pour améliorer la cohabitation des piétons et cyclistes sur les chemins de campagne et forestiers, sur l'école envisagée dans le futur quartier Athéna-Lauzelle...

Les conseillers votent - moins l'abstention de Kayoux - une motion relative au projet de taxe kilométrique « SmartMove » de la région bruxelloise, pour inviter les régions (bruxelloise, wallonne et flamande) à se concerter. Le Conseil n'est pas opposé à une réforme, mais Bruxelles ne résoudra son problème de mobilité qu'avec les autres régions. Il n'y a pas que la dimension fiscale, d'autres solutions doivent être étudiées: terminer le RER et le parking SNCB de Louvain-la-Neuve, prévoir des bandes de circulation pour le covoiturage et les bus, mettre en œuvre des autoroutes cyclables...

Le Conseil est visible sur Youtube pendant un mois, en cliquant ici
[:https://www.youtube.com/watch?v=h3Q7mcaTGd0&feature=youtu.be](https://www.youtube.com/watch?v=h3Q7mcaTGd0&feature=youtu.be)